Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_06_19-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
ACQUISITION D'UNE EMPRISE - LOTISSEMENT « LA COLLINE DE KERGREIS » - RUE DE KERGREIS (PARCELLE AV0525)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 28 mai 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. KIEN donne pouvoir à Mme LE GAL jusque 18h36
Mme PEYRE donne pouvoir à M. CARRERIC
Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h12

Mme DUMONT est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. BERTHET

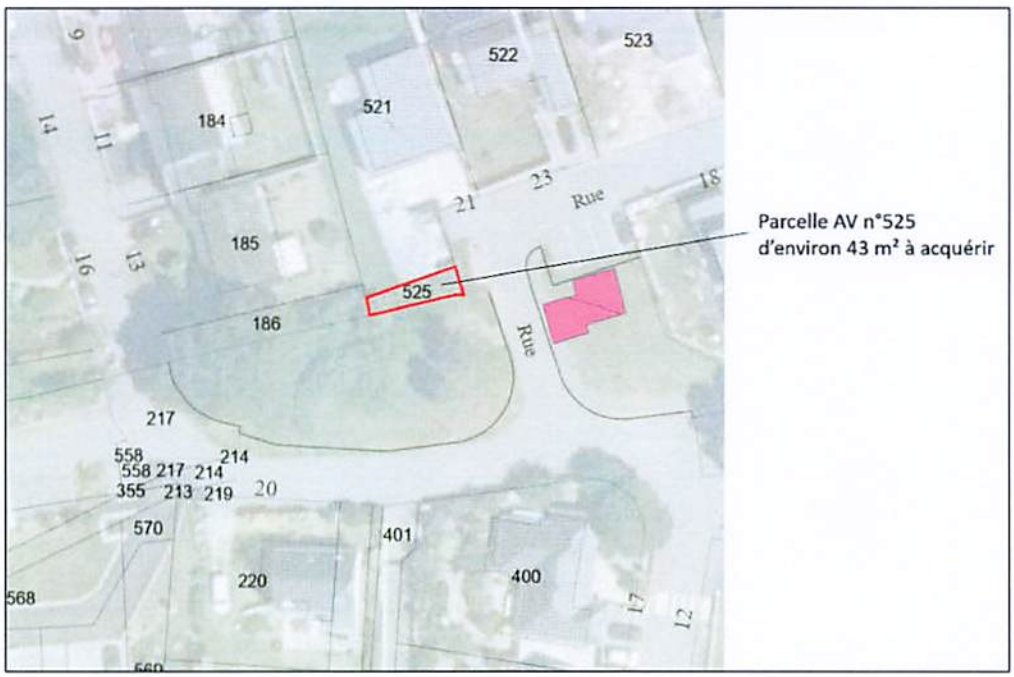
Le permis d'aménager du lotissement « La colline de Kergreis », délivré au groupement Le Logis Breton - Foyer d'Armor, prévoyait en fin d'opération la rétrocession des parties communes de ce lotissement, à usage de stationnement et de cheminement. Cette rétrocession a été réalisée par un acte en date du 16 octobre 2019.

Dans un courrier du 19 mars 2026, ce groupement a fait part à la Ville de Lanester de l'oubli de la parcelle cadastrée AV0525 dans cet acte de 2019. Cette parcelle à usage public (espaces verts) présente une contenance d'environ 43 m².

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_06_19-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

L'indivision Le Logis Breton - Foyer d'Armor propose la rétrocession de la parcelle susvisée.



Compte tenu des éléments exposés, et à l'instar de la transaction opérée en 2019, cette rétrocession à la Ville se ferait à titre gracieux.
Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie – Urbanisme - Transitions du 11 mai 2026,

Considérant la volonté municipale d'acquérir cette emprise à des fins de régularisation au regard de son usage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AV0525, d'environ 43 m², située rue de Kergreis, aux conditions énoncées ci-dessus.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte authentique à intervenir.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★